ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

greffiers

Question écrite n° 56510

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des greffiers en France. Actuellement, les greffiers sont inquiets du manque de moyens dont ils disposent pour assurer au mieux leurs missions. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour augmenter les effectifs et les moyens financiers pour les greffiers.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle est très attentive aux revendications des greffiers. A la suite de l'accord signé avec les organisations syndicales le 1er décembre 2000, le nombre des recrutements annuels sera porté à 500 greffiers dont 300 stagiaires affectés à l'école nationale des greffes en mai 2001 et 200 autres pour la seconde promotion en septembre 2001. De plus, les transformations d'emplois de catégorie C en greffiers prévues initialement à hauteur de 133 seront portées à 233. Enfin, 80 au lieu de 40 promotions au choix seront également offertes en février 2001. D'ores et déjà, la mise en application de la loi du 15 juin 2000 a été accompagnée par l'ouverture, lors de la commission administrative paritaire des 5, 6 et 7 décembre 2000, de 49 postes offerts pour une affectation au titre des mouvements en février 2001. Une revalorisation de la carrière des greffiers fait actuellement l'objet de concertation avec les organisations syndicales. En particulier, la réforme statutaire devrait permettre un allongement de la durée de la formation initiale et une élévation à Bac + 2 du niveau de recrutement. En ce qui concerne les effectifs de fonctionnaires, les créations d'emplois de greffiers obtenues régulièrement depuis 4 ans ont permis à la direction des services judiciaires d'affecter en juridiction plus de 700 greffiers entre 1997 et 2000. Le 2 mai 2001, 142 nouveaux greffiers terminant leur scolarité à l'école nationale des greffes seront affectés dans les juridictions dont plus de 120 dans les juridictions parisiennes ; la seconde promotion de 140 greffiers les rejoindra en septembre 2001. De plus au 1er juilet 2001, seront affectés en juridictions 120 greffiers supplémentaires dont 80 par promotion interne de C en B et 40 par détachement dans les services judiciaires. Au total ce sont 402 greffiers supplémentaires qui seront affectés dans les juridictions au cours des trois premiers trimestres 2001.

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56510
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 261
Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2305